

2023-024

PUBLIÉ LE 21 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20230210-VDAR_2023-154-AI
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023



Pôle Cohésion Sociale
Service de l'Etat Civil
Section Décès-Inhumations

Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1) Les articles L.2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020, donnant délégation au Maire et aux Adjointes dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,
- 3) La demande d'achat d'un monument faite par Madame Christine POIFOL, domiciliée à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), 19 rue des Tourterelles.

ARRETONS :

ARTICLE 1 - La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument granit pour un montant de **162 euros** à Madame Christine POIFOL

ARTICLE 2 - Notification du présent arrêté sera adressée à Madame Christine POIFOL, domiciliée à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), 19 rue des Tourterelles.

ARTICLE 3 - L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 24 mars 2023.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
- M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,
Le 10 février 2023

La Première Adjointe,



Nathalie Koenders
Nathalie KOENDERS

- 0exemplaire intéressé
- 0exemplaire service des finances
- 0exemplaire cimetière
- 0exemplaire préfecture
- 0exemplaire registre